

Règlement 2022

La Pastourelle

1 Charte du concurrent :

Amis Participants :

- prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible.
- respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles, sachets de barres énergétiques et autres sur le sol.
- ne pas crier intempestivement.
- respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- respecter l'intégralité du Règlement.
- L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des concurrents laissés sur les stands de ravitaillement.
- La population locale vous accueille, remerciez-la : un sourire et un bonjour suffisent.

Amis Accompagnateurs :

- respecter les zones autorisées au public.
- penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes. Le passage reste réservé à la circulation des véhicules de l'organisation et des secours.
- soutenir tous les concurrents : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du participant.
- respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les personnes que vous accompagnez.
- regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.
- rouler doucement sur les routes, les possibilités de voir les concurrents sont nombreuses.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

2 Les inscriptions :

Conformément au principe de protection de la vie personnelle, le concurrent peut demander expressément qu'il ne soit pas fait mention de son nom dans les résultats sur les sites internet de l'organisation, ni sur ceux de la presse. Tout engagé accepte de recevoir par mail des informations de la Pastourelle.

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

Vous avez la possibilité de souscrire une **assurance annulation** : voir article 5.

Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué si vous n'avez pas souscrit à cette assurance. Vous devez déclarer votre sinistre en revenant dans votre espace en ligne. Le remboursement est effectué directement par la compagnie d'assurance. (L'organisateur ne s'en occupe pas.)

Chacun s'engage à communiquer sur le bulletin d'inscription les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence.

Tout dossier incomplet (absence de certificat médical, licence...) sera basculé en non inscrit le **15 mai 2022**.

Il ne sera plus fait de changement dans l'inscription après le **30 AVRIL 2022**.

En cas de changement de course dont le montant d'inscription serait inférieur, la différence ne sera pas remboursée. S'il est supérieur, l'inscription ne sera validée qu'à réception du complément.

Les inscriptions seront closes le 30 AVRIL 2022- Changement de tarif du 1^{er} au 30 avril 2022 avec une majoration de 5€

- **Pour tous les concurrents des différentes épreuves de courses à pied sont obligatoires:**
 - une licence athlé compétition ou athlé running ou athlé entreprise délivrée par la FFA
 - ou une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation sur laquelle doit apparaître la non contre- indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition **délivrée par les fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP**
 - ou un certificat médical sur laquelle doit apparaître la non contre- indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, du sport en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

- **Pour tous les concurrents des différentes épreuves de VTT sont obligatoires:**
 - **RAID VTT** : Licence FFC sinon joindre un certificat médical de moins de 1 an au moment de la course spécifiant la non contre-indication à la pratique du cyclisme **de compétition**.
 - **RANDO VTT** : Licence FFC sinon joindre un certificat médical de moins de 1 an au moment de la course spécifiant la non contre-indication à la pratique du cyclisme.

- **ATTENTION** : nouvelle réglementation de la Fédération Française de Cyclisme :
 - Pour les participants non licenciés VTT ou autres licences que FFC (UFOLEP, FFGT ou autres), une majoration **de 2 euros** sera appliquée. Ceci correspond à l'assurance individuelle accident et responsabilité civile que l'organisation devra reverser à la Fédération Française de Cyclisme, à réception du complément.

Echange de dossards :

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15000 € d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout engagé participant à la manifestation sous le nom d'une tierce personne. Le participant non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

3 Les courses

- 26 mai 2022
 - Eveil Athlétique course enfants (de 6 à 14 ans dans l'année 2022)
- 27 mai 2022
 - Trail du grand cirque Championnat de France et Open » Trail long » (Age minimum 20 ans dans l'année 2022)
 - La Buronnière (Age minimum 16 ans dans l'année 2022)
 - Raid VTT des 3 vallées (Age minimum 17 ans dans l'année 2022)
 - Randonnée VTT des sources (Age minimum 15 ans dans l'année 2022)
- 28 mai 2022
 - Randonnée pédestre 32 kms
 - Trail Pastourelle Championnat de France et Open » Trail court » (Age minimum 20 ans dans l'année 2022)
 - Trail Pastourelle par équipe (Age minimum 16 ans relais n°1/ 18 ans relais n°2 dans l'année 2022)
 - Randonnée pédestre 15 kms

3.1 Retrait dossards

Les dossards seront à retirer au village trail, cour de l'école à SALERS

- le jeudi 26 mai de 15h30 à 19h
- le vendredi 27 mai de 6h00 à 10h30 et de 14h à 19h
- le samedi 28 mai de 7h à 10h30.

Vous devrez présenter obligatoirement votre carte d'identité.

Pour la randonnée pédestre 15kms, le retrait des dossards s'effectuera le vendredi 27 mai à SALERS et le samedi 28 mai matin sur le lieu de départ à SAINT MARTIN-VALMEROUX de 8h à 10h30.

3.2 Matériel obligatoire pour les trails

POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE LE MAILLOT DU CLUB EST OBLIGATOIRE

contrôle à l'entrée des SAS

- une pièce d'identité en cours de validité
- une réserve alimentaire
- une réserve d'eau de 500 ml
- un gobelet
- un téléphone portable en état de marche, chargé avec le numéro du PC secours enregistré
- un coupe-vent avec membrane
- une couverture de survie
- un sifflet
- bâtons tolérés

Les ceintures porte-dossard sont acceptées sous réserve de permettre une bonne lisibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant)

Le coureur doit impérativement être en possession de tout le matériel obligatoire le cas échéant, il se verra sanctionné de 10 minutes de pénalité par matériel manquant

3.3 Balisages des parcours

- Randonnées pédestres : panneaux **BLEUS**
- Raid VTT des 3 vallées : panneaux **ROUGES**
- Randonnée VTT des sources : panneaux **VERTS**
- La Buronnière : panneaux **ROSES**
- Trails (Pastourelle/Grand cirque/Equipes) : panneaux **JAUNES**

3.4 Barrières horaires

- Les barrières horaires indiquées ci-dessous sont impératives, la procédure sera non négociable.

- Le coureur doit repartir de la barrière horaire à l'heure indiquée. Au-delà il sera disqualifié.

- Le non-respect des barrières horaires conduit obligatoirement à la restitution du dossard. Celui-ci sera retiré par le chef de poste, et le coureur sera invité à emprunter les navettes mises à disposition par l'organisation pour retourner sur Salers.

-Dans le cas où le coureur souhaite continuer le parcours, il ne sera plus considéré comme un participant à l'épreuve, et ne sera donc plus couvert par l'assurance de l'organisateur de la Pastourelle. Il en va de même pour les randonneurs hors délais : ils seront avertis et ne seront plus considérés comme participants donc plus couverts par l'assurance de l'organisateur de la Pastourelle.

- Randonnée pédestre 32 kms : 16h col de Néronne (dernière navette retour Salers)
- Randonnée pédestre 15 kms : dernière navette retour de Salers 18h
- Raid VTT des 3 vallées : 15h Le Falgoux (Km 28.500)
- Rando vtt variante + 12 kms : 15h30 col de Néronne
- Course par équipes 31 kms : 12h Saint Martin Valmeroux

- Trail grand cirque Championnat de France et Open » Trail long » :
 - 10h30 Le Falgoux (Km 18.000)
 - 14h30 Pas de Peyrol (Km 32 avant l'ascension du Puy Mary)
 - 16h00 Parking du Puy Violent (Km 43.000)

- Trail Pastourelle Championnat de France et Open » Trail court »
 - 11h15 Col de Néronne (Km 10.000)
 - 14h30 Parking du Puy Violent (Km 22.000)

3.5 Consignes de courses

Epreuves pédestres : Circuit **exclusivement** ouvert aux inscrits, contrôle en début de parcours. Nous vous rappelons également que le niveau du parcours est assez élevé du fait de la configuration du relief, le terrain étant relativement accidenté.

Epreuves VTT : Port du casque à coque rigide **obligatoire**, plaque visible sur le guidon durant tout le parcours et jusqu'au passage sous l'arche d'arrivée.

Epreuves Trail équipe : Pour le relais n°1, le relayeur garde la puce tout le temps. Le chronométrage se fait au passage de relais. Le dernier kilomètre **se fait ensemble**.

Epreuves Trail : Dossard visible durant tout le parcours et jusqu'au passage sous l'arche d'arrivée.

POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE, LE MAILLOT DU CLUB EST OBLIGATOIRE.

Tout concurrent pris à jeter ou à laisser des déchets sur les parcours s'expose à une élimination immédiate de l'épreuve.

4 Annulation ou modification de la course :

4.1 Avant et pendant les courses

En cas de force majeure, d'évènement climatique ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

4.2 Spécial crise sanitaire :

Si la manifestation devait être annulée par décision gouvernementale, nous proposerions soit le transfert de l'inscription course pour l'année suivante, soit le remboursement à 80% des inscriptions courses.

Les repas seraient remboursés dans leur intégralité.

5 Assurance

5.1- Assurance manifestation

Les organisateurs ont souscrit une assurance « Responsabilité Civile ». Il est cependant fortement recommandé d'avoir une assurance complémentaire de type « individuelle accident » permettant de garantir les risques suivants : invalidité, décès, dégâts corporels et matériels auprès d'une compagnie de votre choix.

L'assurance responsabilité civile ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve.

5.2 – Assurance Annulation d’inscription

*Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l’inscription. Cette option doit être souscrite avant la validation de la commande. Cette option permet au participant, sous **certaines conditions** établies par l’assureur et traitées par le gestionnaire Sté Njuko, de se faire rembourser les droits d’inscription payés , y compris options (repas) en cas de désistement avant le **25 mai 2022**. Si le coureur n’a pas souscrit d’assurance annulation il ne pourra faire aucune demande de remboursement auprès de l’organisation.*

6 Sécurité et assistance médicale

- Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours (protection civile du Cantal, médecins, peloton de gendarmerie de montagne).
- Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course. Un concurrent faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet à son autorité et s’engage à accepter ses décisions.
- Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :
 - ° A mettre hors course (en invalidant le dossard), tout concurrent inapte à continuer l’épreuve.
 - ° A faire évacuer par tous moyens à leur convenance, les coureurs qu’ils jugeront en danger.
- Les frais (pharmaceutique, radio, consultation, frais hospitaliers, etc....) ne sont pas pris en charge par les organisateurs.
- Une infirmerie tenue par la protection civile du Cantal sera présente sur la ligne d’arrivée à Salers.

- En raison des troupeaux de bêtes présents sur le parcours, l’accompagnement des concurrents par des chiens est **strictement interdit** pour raison de sécurité.

7 Contrôle antidopage

Des contrôles antidopage pourront être effectués après l’arrivée. Tout concurrent sélectionné devra s’y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

8 Le droit à l’image

« J’autorise expressément les organisateurs de « la Pastourelle », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l’occasion de ma participation à la Pastourelle, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

9 MESURES SANITAIRES

Ces mesures sont données à titre indicatif et évolueront en fonction des consignes gouvernementales.

La crise sanitaire inédite traversée depuis ces derniers mois en raison de la pandémie de Covid-19, a bouleversé l'ensemble de nos activités.

L'évolution de la situation depuis le début du déconfinement en France et les dernières mesures gouvernementales nous permettent d'envisager l'organisation des épreuves 2022.

Toutefois, la circulation du virus étant toujours active fin 2021, l'organisation de notre évènement risque d'être modifiée. Des adaptations pour le bon déroulement de l'évènement sont indispensables.

RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

Luttons ensemble contre la Covid-19. Respectons les gestes barrières pour limiter et ralentir la propagation du virus.

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- Éviter de se toucher le visage.
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres.
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

REMISE DES DOSSARDS

- Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.
- Organisation et propositions de créneaux horaires pour le retrait des dossards.
- Flux régulés en fonction de la capacité d'accueil du lieu.
- Présentation des pièces d'identité sans contact.

LES RAVITAILLEMENTS

- Seul le coureur pourra pénétrer dans la zone de ravitaillement.
- Les ravitaillements « solides » pourront être individualisés et identiques dans leur composition pour tous les coureurs.
- Les ravitaillements « liquides » ne feront l'objet d'aucune manipulation de la part des coureurs. Le service sera assuré par les membres de l'organisation qui rempliront les contenants individuels.
- **Les coureurs auront l'obligation d'avoir un contenant individuel (gobelet, poche à eau, ... pour pouvoir être servi en liquide.**

ZONE DE COURSE

- Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi.

ZONE D'ARRIVÉE

- Eventuellement, la zone pourra être interdite aux non-participants.
- Le protocole de remise des prix pourra être adapté au dernier moment.

ZONES MÉDICALES

- Suppression possible des soins de récupération, excepté pour des problèmes de santé urgent.

APRÈS COURSE

Nous demandons aux coureurs de prévenir le référent Covid-19 de l'événement en cas de déclaration de maladie après course à l'adresse lapastourelle.salers15@orange.fr

Le président, BARRIERE Philippe.